

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 247 - page 19

13 - Bouches-du-Rhône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DES BOUCHES DU RHÔNE (CDOF 13).

Objet : regrouper toutes les sages-femmes qui exercent leur profession ; veiller au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensable à l'exercice de la profession de sage-femme ; veiller à l'observation par les sages-femmes des devoirs professionnels et des règles dictées par le code de la déontologie ; défendre l'honneur et l'indépendance de la profession de sage-femme.

Siège social : le Grand Prado B, étage 5, 20, allées Turcat Mery, 13008 Marseille.

Date de la déclaration : 16 décembre 2016.